Année scolaire 2012 Bulletin d'adhésion 2013 SNUipp-FSU 26 Maison des Syndicats 17, rue Georges Bi 26000 VALENCE Tél.: 04 75 56 77 77



Maison des Syndicats 17, rue Georges Bizet

Nom: M. Mme Mile						COTISATION: euros. ☐ Paiement par chèque(s) (en cas de paiement en plusieurs chèques, merci d'indiquer la date d'encaissement souhaitée au dos de chacun). Nombre de chèques: ☐ Prélèvement automatique (6 prélèvements dans l'année): Nouveau: OUI - NON Changement: OUI - NON Je me syndique au SNUipp-FSU 26 afin de contribuer: • à la défense des intérêts des personnels actifs et retraités. • au développement du service public d'éducation, • au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat, unitaire, pluraliste et démocratique appartenant à la FSU.(Fédération Syndicale Unitaire) Je demande au SNUipp-FSU 26 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la section du SNUipp-FSU 26 - Maison des syndicats - 17, rue Georges Bizet - 26000 Valence. Date:///					
□ Elémentaire											
de la cotisation syndicale qui ouvrira droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant de celle-ci.											
Cotisations 2012-2013 Votre cotisation syndicale 66% moins chère!											
Montant de					it des co	es cotisations en € par échelon					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint	Cotisation	après déduct	ion impôts —		123 → 42	126 43	129	135 46	141 48	150 51	165 56
PE adjoint			138 47	142 48	147 50	150 51	160 54	172 58	184 63	196	211 72
PE hors classe	159 54	180 61	194 66	207 70	224 76	239 81	252 86				
PEGC (Classe normale, Hors classe ou classe exceptionnelle) = indice x 0,31											
ATTENTIO	N ! Suiva	nt votre fo	nction, ajo	outer la sor	nme ci-de	ssous à la	cotisation	n indiquée	dans le ta	bleau :	
□ Direction (2-4 classes) : + 5 € □ Direction (5-9 classes) : + 10 € □ Direction (≥ 10 classes) : + 15 € □ SEGPA : + 15 € □ ASH/IMF : + 9 € □ CPC : + 12 €								Ē			
ATTENTION! Suivant votre situation modifier votre cotisation comme ci-dessous:											
☐ Je suis à temps par☐ Je suis en disponil☐ Je suis retraité(e) =		20 euros ☐ Je suis PE Stagiaire (PES) = 84 € ☐ Je ne suis pas imposable = 2/3 de la cotisation ☐ Je suis AVS-EVS = 36 €									

Pour information : la part nationale est de 76,50 euros cette année quelle que soit la situation de l'adhérent et la cotisation versée.

Payer sa cotisation syndicale

Vous pouvez:

• Faire 1 ou plusieurs chèques ; dans ce cas, bien les dater du jour d'émission (c'est la loi) mais indiquer au dos les dates où ils pourront être retirés.

• A qui dois-je adresser mes chèques ?

- 1. Utiliser une enveloppe T ou à défaut à SNUipp-FSU 26 17 rue Bizet 26000 VALENCE ;
- 2. Pour les secteurs de Crest, Loriol/Livron, Montélimar, St Paul 3 Châteaux/Pierrelatte et Romans, je peux aussi les envoyer ou les remettre au Trésorier cantonal :

Secteur de Crest:

Régine CHALÉAT École maternelle 26800 MONTOISON

Secteur de Loriol/Livron : Laurent LAGARDE École maternelle Paul Eluard 26250 LIVRON Secteur de Montélimar :

Christophe ROISSAC École élémentaire Margerie 26200 MONTELIMAR

Secteur de St Paul/Pierrelatte :

Cécile FOURÉ École élémentaire le Roc 26700 PIERRELATTE Secteur de Romans :

Jacques GIRARD 845 rue du Tram 26600 GRANGES les BEAUMONT.

* * * *

- Opter pour le Prélèvement Automatique en 6 fois : détails ci-dessous
 - Prélèvement automatique : Comment procéder ?
- 1. Remplir le bulletin d'adhésion au dos.
- 2. Compléter et signer l'autorisation ci-dessous (indispensable).
- 3. Joindre un RIB ou RIP.
- 4. Renvoyer le tout dans l'enveloppe T jointe ou à SNUipp-FSU 26 17 rue Bizet 26000 VALENCE .

- Année scolaire 2012-2013 - Date limite: 15 janvier 2013. (pour qu'il reste 6 dates de PA)

<u>Attention</u>: La reconduction des prélèvements est <u>automatique</u> d'une année sur l'autre mais vous pouvez, à tout moment, les interrompre par simple courrier à SNUipp26-FSU - 17 rue Bizet - 26000 VALENCE.

<u>Dates des P.A.</u>: début nov. et déc. 2012 puis fév., mars, avril et mai 2013 (décalage possible si retard jusqu'en juillet).

PRELEVEMENTS

en y joignant obligatoirement un

Relevé d'Identité Bancaire.



Numéro National Emetteur 146 196

compte à debiter :

Nom, prênom et adresse du titulaire du compte à débiter	Nom et adresse de l'établissement bancaire (désignation de l'agence)					
(*************************************	11100001100011000110001100011000110011000100011000110001100011000110001100011000110001100011000110001100010000					
	14-Marie 1000 000 000 000 000 000 000 000 000 0					
å mon nom par Designation de l'o	ant de tous les AVIS DE PRELEVEMENT, qui seront émis					
A	DROME					
Il est entendu qu'en cas de litige sur un prélèvement, je d dessus désigné. Vous n'aurez pas à m'aviser de l'exécuti vous m'adresserez, ni éventuellement de leur non-exécut	on desdites opérations hors de l'extrait de compte que					
Imprimé à remettre au SNUipp Drôme	A le le Signature du titulaire du					